

**DELIBERATION N° 18/454 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL  
(ENT) LEIA POUR LA PERIODE 2019/2023 - PROJET LEIA V3****SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI  
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Laura FURIOLI à M. Michel GIRASCHI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
M. Xavier LACOMBE à Mme Santa DUVAL  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** l'article 30 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à préparer, lancer et signer les marchés nécessaires à l'opération.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Jean-Guy TALAMONI

- VU** l'article 19 de l'ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 qui fixe les dispositions applicables en matière budgétaire et comptable pour l'année de création de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 09/253 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2009 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail (ENT) de Corse,
- VU** la délibération n° 14/066 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juin 2014 approuvant le lancement des opérations relatives au renouvellement de l'ENT LEIA pour la période 2015-2020,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018-78 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 27 novembre 2018,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le présent rapport.

#### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à utiliser les crédits affectés à l'opération 1512E0001 « Renouvellement de l'ENT LEIA 2015/2020 » pour le projet LEIA V3 et à renommer l'opération sous l'intitulé « ENT LEIA V2 V3 » pour un montant de 1 200 000 euros TTC.

#### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à réaliser, signer et déposer les demandes de cofinancement du projet au titre du FEDER et du CPER.

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2018/02/363**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE NUMERIQUE DE  
TRAVAIL (ENT) LEIA POUR LA PERIODE 2019/2023  
- PROJET LEIA V3 -**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### **Rappel : Qu'est-ce qu'un Espace Numérique de Travail (ENT)**

Un espace numérique de travail (ENT) est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative sur un établissement scolaire.

Il repose sur un socle logiciel hébergé qui agrège un ensemble de services autour d'un annuaire fédérateur. À ce titre, il constitue le système d'information et de communication de l'établissement, en offrant à chaque usager (enseignant, élève ou étudiant, personnes en relation avec l'élève, personnel administratif, technique ou d'encadrement), un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin pour son activité dans le système éducatif.

Les services proposés par un ENT à la communauté éducative sont principalement :

- Les services de gestion de la vie scolaire (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe, consultation et gestion des notes, des bulletins scolaires, des livrets de compétences, consultation et gestion des absences des élèves et des sanctions, réservations de ressources (salles, matériel,...)
- Les services de communication et de collaboration (messagerie électronique, forum de discussion, listes de diffusion, blogs, messagerie instantanée, actualités, visioconférence, audioconférence).
- Les services de mise à disposition et de gestion de ressources numériques (par domaine disciplinaire ou transversal, par niveau, par thèmes des programmes, en fonction des progressions, etc.), fonctionnalités d'organisation de parcours pédagogiques (classe virtuelle...).
- Les services d'administration de l'ENT (gestion des usagers, des groupes d'usagers, des profils et des autorisations, personnalisation de l'ENT, connecteurs vers les services, indicateurs de suivi des utilisations par service).

### **Contexte**

Dès 2008, la Collectivité Territoriale de Corse lançait une dynamique en faveur du déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) au sein des Collèges et Lycées de Corse. Par délibération n° 08/042 AC d'avril 2008 une convention tripartite entre la Collectivité Territoriale de Corse, le Rectorat de Corse et la Caisse des Dépôts et Consignations permettait de réaliser l'étude de faisabilité de l'ENT Régional.

En **juin 2009**, à l'issue des conclusions de l'étude de faisabilité, le marché relatif à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail était lancé.

Le **14 décembre 2009**, par délibération n° 09/253 AC, l'Assemblée de Corse autorisait le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les documents de marché relatifs à l'ENT LEIA V1.

Ce premier marché, sur une période de 5 ans, a permis un déploiement progressif de l'outil afin d'en favoriser son appropriation et d'en obtenir sa généralisation après 4 années.

Par la délibération n° 14/066 AC du **5 juin 2014**, l'Assemblée de Corse autorisait le renouvellement de cette plateforme régionale pour une période de 5 ans de 2015 à 2019. L'ENT LEIA V2 s'est inscrit dans le prolongement du projet LEIA, en prenant en compte les forces et les faiblesses identifiées sur la première version et y ajoutant un accompagnement au développement des usages.

**Le marché en cours arrivera à son terme à la fin de cette année scolaire en août 2019**

### **Analyse du marché en cours LEIA V2**

Le marché relatif à l'ENT Régional LEIA V2 a été confié à la société ItsLearning pour un montant minimum estimé de 900 000 €.

Il dispose d'un cofinancement FEDER à hauteur de 50 % soit 450 000 euros maximum.

La consommation du marché se décompose comme suit :

- Montant estimé au lancement de la procédure : 900 000 € HT<sup>1</sup>
- Montant actuellement commandé : 550 000 € HT
- Montant consommé : 400 000 € HT
- Estimation de consommation à la fin du marché : 650 000 € HT

### **Bilan de LEIA V2**

Le bilan détaillé de l'ENT figure en **Annexe 1** du présent rapport.

L'ENT LEIA V2 est aujourd'hui généralisé, il concerne l'ensemble des 50 établissements insulaires que l'on peut décomposer de la manière suivante :

- 29 collèges
- 12 lycées
- 2 lycées professionnels
- 2 lycées agricoles
- 1 lycée maritime
- 4 établissements privés

La plateforme vise la communauté éducative au sens large, elle comporte 122 907 comptes répartis selon les principaux profils suivants :

- 36 088 élèves
- 4 037 enseignants
- 77 871 parents
- 522 agents ATTEC.

### Une utilisation en progression

En ce qui concerne les authentifications :

- 930 069 connexions totales soit une moyenne de 84 550 connexions mensuelles pour 2015/2016
- 1 403 379 connexions totales soit une moyenne de 127 500 connexions mensuelles pour 2016/2017
- 2 221 131 connexions soit une moyenne de 246 792 connexions mensuelles concernant la période septembre-mars de l'année 2017/2018

La moyenne des authentifications mensuelles de cesse de croître, elle dépasse les 230 000 authentifications avec certains mois au-dessus de 300 000 connexions.

Le taux d'appropriation de l'ENT concernant les élèves, enseignants et employés d'établissements est lui aussi en constante augmentation :

- 36 % de taux d'appropriation 2015/2016
- 52 % de taux d'appropriation 2016/2017
- 56,87 % de taux d'appropriation concernant le début d'année 2017/2018

### Bilan de la démarche LEIA V2

Le renouvellement de l'espace Numérique de Travail dans les lycées et collèges de Corse pour la période 2015-2019 a permis de consolider un environnement numérique structurant pour le système éducatif insulaire. L'accompagnement au changement et au développement des usages mené conjointement par la Collectivité de Corse, le Rectorat de Corse via le prestataire a grandement favorisé l'adhésion de la communauté.

FORCES	FAIBLESSES
L'ENT <b>LEIA</b> a été déployé sur l'ensemble des établissements insulaires.	Certains rares EPLE n'ont pas encore complètement adopté le dispositif.
La plus grande partie des établissements utilisent l'ensemble des services proposés et ont progressé significativement dans leurs usages numériques	Certains établissements perçoivent l'ENT comme un concurrent des services numériques qu'ils possèdent déjà et maintiennent les deux environnements qui engendrent une double charge financière.
L'ENT a démontré sa capacité d'adaptabilité et d'évolution en intégrant de nouveaux services pour répondre à la demande. (Ex. service d'accès intranet et webmail des agents ATTEC de la Collectivité, connecteur à l'application <i>Pronote</i> , publications des ressources du	Bien qu'évolutive, l'adaptation de la plateforme pour ajouter de nouveaux services s'est révélée fastidieuse et très longue à mettre en place (notamment les services demandés par la Collectivité ex : services aux agents ATTEC)

Canope de Corse, module de labo de langue etc.)	
L'ENT est un portail fédérateur qui permet de fédérer l'ensemble des établissements insulaires, il offre la possibilité de développer une collaboration inter-établissement.	La capacité de collaboration inter-établissement est insuffisamment valorisée. Un véritable accompagnement sur cet aspect devrait être mis en place.
L'ENT a mis en évidence le potentiel avéré des modules consacrés à la pédagogie et l'adhésion à ces modules de la communauté enseignante.	Les outils de vie scolaire mis à disposition n'ont finalement été utilisés que par quelques établissements. La plupart ont préféré conserver les outils leader du marché qu'ils disposaient déjà.
Le plan d'accompagnement et de développement des usages a permis de généraliser l'adhésion à l'ENT. Les formations adaptées et très évoluées ont permis de développer de nouvelles pratiques éducatives et de moderniser le fonctionnement des établissements scolaires.	Compte tenu de la réussite de cet accompagnement, aucune faiblesse ne peut être mise en évidence. Il est important de conforter ce dispositif pour les années à venir.

## Le projet LEIA v3 pour la période 2019-2023

### Description de LEIA V3

Le projet **LEIA version 3 (LEIA V3)** s'inscrit dans le prolongement du projet d'ENT **LEIA V2**. Le renouvellement précédent a su prendre en compte les forces et faiblesses de la première plateforme, l'ambition est ici d'assurer la continuité du projet en cours en favorisant le développement d'usages numériques innovants dans l'ensemble de la communauté éducative.

LEIA V3 s'inscrit dans la période 2019-2023 pour quatre nouvelles années scolaires.

Le premier projet **LEIA** correspondait à une phase d'adoption de l'ENT dans les établissements, le second s'est consacré à l'appropriation et au développement généralisé des usages numériques. L'objectif de ce troisième volet sera de conforter la généralisation des usages, de favoriser l'émergence de nouveaux services et usages innovants et de mutualiser au maximum les services et outils afin d'en réduire les coûts.

**LEIA V3** a ainsi pour objectifs :

- de poursuivre la modernisation du fonctionnement des établissements scolaires,
- d'harmoniser, standardiser l'environnement numérique dans l'ensemble du parcours éducatif,
- d'offrir l'environnement favorable pour lutter contre l'échec scolaire et ainsi favoriser le soutien scolaire,
- d'optimiser et mutualiser au maximum l'intégration des services numériques (avec un effort particulier sur les services de vie scolaire les plus utilisés dans



les établissements de Corse) en évitant le déploiement de services inutiles et en réduisant les coûts,

- de renforcer les dynamiques collaboratives entre les établissements et des groupes d'utilisateurs sur des questions pédagogiques, de vie scolaire,
- conforter l'ENT comme un support de lutte contre l'échec scolaire et d'accompagnement des élèves en difficulté,
- de renforcer via l'ENT le bilinguisme et la production de contenu en faveur de la langue Corse,
- de susciter l'émergence de services et d'usages innovants dans la communauté éducative.

### Plan de financement de LEIA V3

Le périmètre financier du projet est estimé pour une période de 4 ans à **1 000 000 euros HT**. Il a été élaboré à partir des dépenses consenties sur l'ENT **LEIA V2** en prenant en compte l'accompagnement à maintenir auprès des établissements, l'éventualité d'une migration des contenus en cas de changement de prestataire et l'intégration d'un lot dédié à la vie scolaire afin de mutualiser et réduire les coûts.

Ce plan de financement concerne l'acquisition du portail sur une période de 4 années scolaires en ferme et une année supplémentaire conditionnelle, les connecteurs et services associés tant pour la vie scolaire, l'administration que la pédagogie, l'accompagnement des usages.

Plan de financement proposé : 1 000 000 € HT		
Financement en Investissement au titre du Programme 1212 opération 15120001	Subvention demandée	
<b>1 200 000 € TTC</b>	50 % au titre du FEDER	30 % au titre de l'ETAT
	<b>500 000 € HT</b>	<b>300 000 € HT</b>

Les crédits affectés à l'opération 15120001 dans le cadre du marché relatif à la mise en œuvre de l'ENT LEIA V2 qui s'achèvera le 31 août 2019 pourront être mobilisés pour cette nouvelle opération. En effet les paiements sur le marché LEIA V2 n'excéderont pas 650 000 euros et donc permettront l'affectation de l'opération LEIA V3.

Pour des raisons de lisibilité, il est donc proposé de renommer l'opération 1512E0001 « Renouvellement de l'ENT LEIA 2015/2020 » ainsi : 1512E0001 « ENT LEIA V2 et V3 » et d'utiliser les affectations de cette opération pour le financement du présent projet.

	Montant affecté	Montant engagé pour LEIA V2	Montant disponible LEIA V3
1512E0001	1 800 000 €	650 000 €	1 200 000 €

## Crédits de paiement

Le financement prévisionnel de l'opération se décomposera de manière suivante :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
CP en euros HT	125 000	250 000	250 000	250 000	125 000
CP en euros TTC	150 000	300 000	300 000	300 000	150 000

## Calendrier Prévisionnel de déploiement de LEIA V3

Le planning ci-dessous décompose les opérations relatives au projet **LEIA V3** - Un marché Européen à bon de commande d'une durée de 4 ans est envisagé.

- **Octobre 2018** : Approbation de l'Assemblée de Corse à renouveler la démarche
- **Décembre 2018** : Lancement procédure de marché **LEIA V3**.
- **Janvier 2019** : Ouverture des plis.
- **Février 2019** : Analyse des réponses
- **Mars 2019** : Notification du marché au(x) candidat(s) retenu(s).
- **Avril - juin 2019** : Préparation des opérations de basculement **LEIA V2** vers **LEIA V3**.
- **Août 2019** :
  - Ouverture de la plateforme **LEIA V3**
  - Mise en place de l'accompagnement **LEIA V3**
- **Août 2019 - Juillet 2020** : Mise en œuvre de **LEIA V3** pour l'année scolaire n° 1 (2019/2020).
- **Août 2020 - Juillet 2021** : Mise en œuvre de **LEIA V3** pour l'année scolaire n° 2 (2020/2021).
- **Août 2021 - Juillet 2022** : Mise en œuvre de **LEIA V3** pour l'année scolaire n° 3 (2021/2022).
- **Août 2022 - Juillet 2023** : Mise en œuvre de **LEIA V3** pour l'année scolaire n° 4 (2022/2023).

*Il s'agit ici d'un planning au plus juste, qui implique le lancement du marché dès le début de l'année 2019.*

## Conclusion

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'approuver le lancement et le plan de financement de l'opération **LEIA V3** ;
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à utiliser les crédits affectés à l'opération 1512E0001 « Renouvellement de l'ENT **LEIA 2015/2020** » pour le projet **LEIA V3** et à renommer l'opération en « ENT **LEIA V2 V3** » ;
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à passer tous les actes et à préparer, lancer et signer, les marchés nécessaires ;

- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer les demandes de cofinancement prévues au présent rapport.

i Ce montant incluait en cas de changement de prestataire : les frais relatifs à une migration des données, la formation complète des utilisateurs à une nouvelle plateforme et l'achat de nouveaux serveurs d'hébergement.



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**  
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

**ENT LEIA**

**Spaziu numericu di travagliu ENT LEIA**

***Espace numérique de travail ENT LEIA***

***Bilan 2017***

[www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)

## SOMMAIRE

Contexte	p.3
Bilan chiffré de l'ENT	
Statistiques d'usages	
L'appropriation de l'ENT se heurte aux usages des lycées professionnels	
Bilan financier	p.4
Formations d'accompagnement réalisées	
Outils les plus sollicités	p.5
Bilan	
Plan d'actions	

**Collectivité de Corse**  
Direction numérique  
Services des usages numériques  
Bilan au 31 décembre 2017

## Contexte

En février 2009, la Collectivité territoriale de Corse a initié le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) nommé LEIA pour l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) insulaires.

Un premier marché, réalisé en 2010 sur une période de 5 années par la société Infostance, devenue ensuite ItsLearning, a permis le déploiement annuel de l'outil et son appropriation par les établissements scolaires candidats.

Cette plateforme régionale a été renouvelée pour une période de 5 ans, 2015-2020. Ce nouvel ENT LEIA V2, évolution du précédent, s'inscrit dans le prolongement du projet LEIA, en prenant en compte les forces et les faiblesses identifiées sur la première version.

Si le projet LEIA correspondait à une phase d'adoption de l'ENT par les établissements, LEIA V2 se consacre davantage à l'appropriation et au développement généralisé de leurs usages numériques, en s'appuyant sur un plan d'accompagnement renforcé.

## Bilan chiffré de l'ENT

L'ENT LEIA est aujourd'hui généralisé à l'ensemble des 50 établissements insulaires, soit :

- 29 collèges,
- 12 lycées,
- 2 lycées professionnels,
- 2 lycées agricoles,
- 1 lycée maritime,
- 4 établissements privés.

La plateforme vise la communauté éducative au sens large. Elle comporte 89 209 comptes, répartis selon les profils suivants :

- 27 458 élèves,
- 4 037 enseignants,
- 52 913 parents,
- 522 agents TOS,
- 4 279 personnes (administrateurs ou invités).

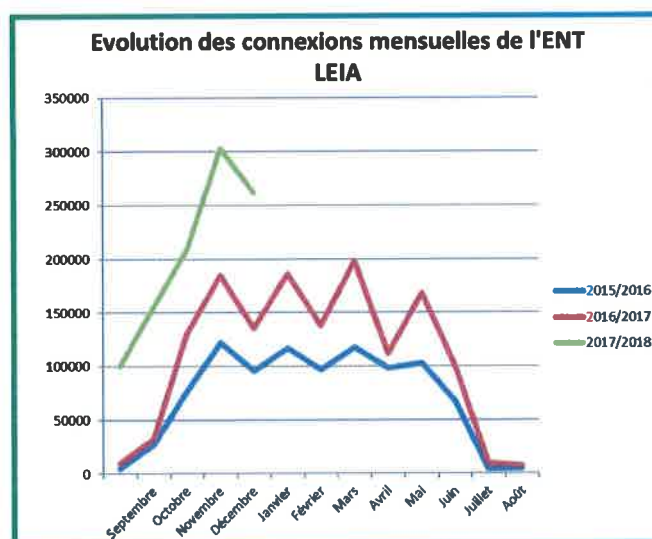
## Statistiques d'usages

Trois indicateurs permettent de mesurer les usages réalisés au sein de l'ENT LEIA : le nombre d'authentifications annuelles (tous utilisateurs confondus), l'évolution de ces authentifications sur la durée du projet et enfin l'appropriation de l'outil, c'est à dire le nombre de personnes utilisant l'ENT par rapport à l'ensemble des utilisateurs ciblés.

- Nombre total d'authentifications par année scolaire :
  - sur la période 2015/2016 : un total de 930 069

connexions, soit une moyenne de 84 550 connexions mensuelles,

- sur la période 2016/2017 : un total de 1 403 379 connexions, soit une moyenne de 127 500 connexions mensuelles,
- sur la dernière période, septembre-janvier de l'année 2017/2018 : 1 052 098 connexions, soit une moyenne de 233 800 connexions mensuelles.
- La moyenne des authentifications mensuelles ne cesse de croître, en prenant les élèves, enseignants et employés d'établissements, elle dépasse les 230 000 authentifications avec des pics dépassant les 300 000 connexions certains mois.
- Le taux d'appropriation de l'ENT en prenant les élèves, enseignants et employés d'établissements est lui aussi en constante augmentation :
  - 36 % de taux d'appropriation 2015/2016,
  - 52 % de taux d'appropriation 2016/2017,
  - 67 % de taux d'appropriation concernant le début d'année 2017/2018.
- près de 6 500 séquences pédagogiques.



## L'appropriation de l'ENT se heurte aux usages des lycées professionnels

Petit à petit, les établissements s'emparent de cet outil ENT. Toute modification dans les pratiques engendre chez les utilisateurs une forme de résistance au changement. La transition numérique n'échappe pas à la règle et nécessite ainsi beaucoup de temps et un véritable plan d'accompagnement afin d'en garantir le succès. Pour ces raisons, la Collectivité territoriale de Corse et le rectorat de Corse ont choisi de ne pas imposer l'utilisation de l'ENT. Des appels à candidature successifs ont, petit à petit, conduit à l'appropriation de l'outil, qui est aujourd'hui généralisé.

Néanmoins, malgré la généralisation et la disponibilité de l'outil, sept établissements n'ont pas encore démarré leurs usages.

Certains établissements dits « particuliers » n'ont pas encore adhéré au dispositif. En effet, disposant de pratiques éducatives

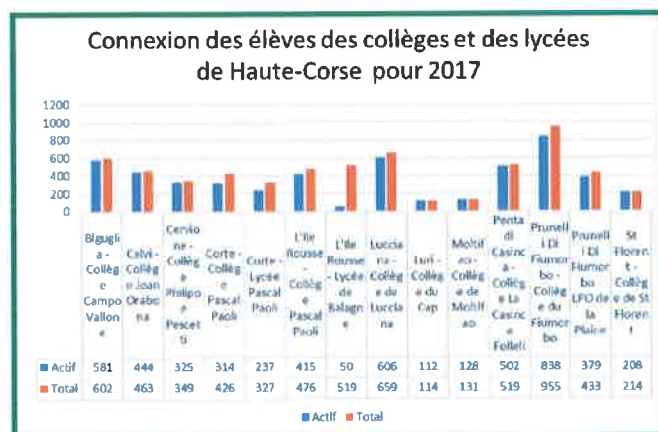
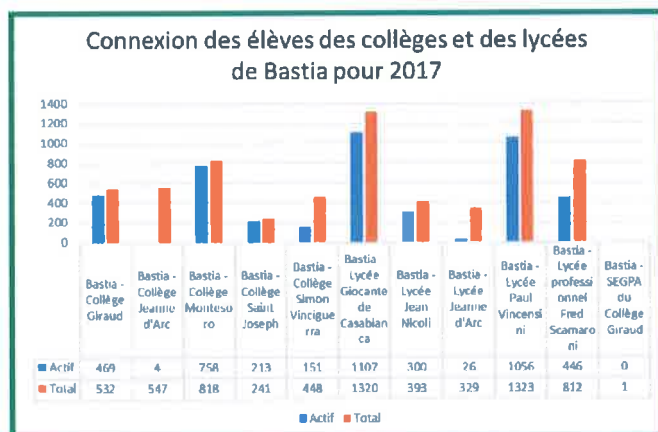
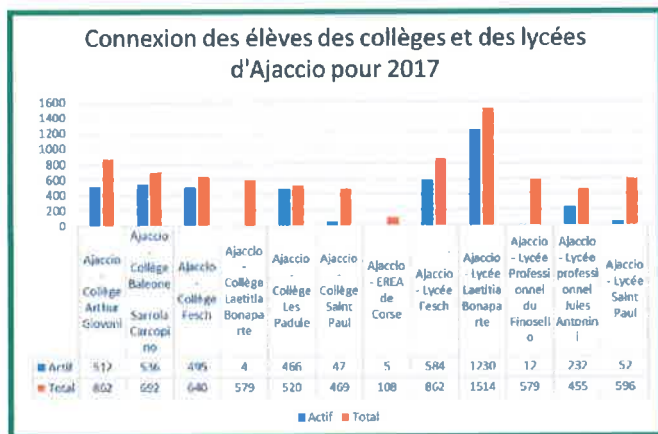
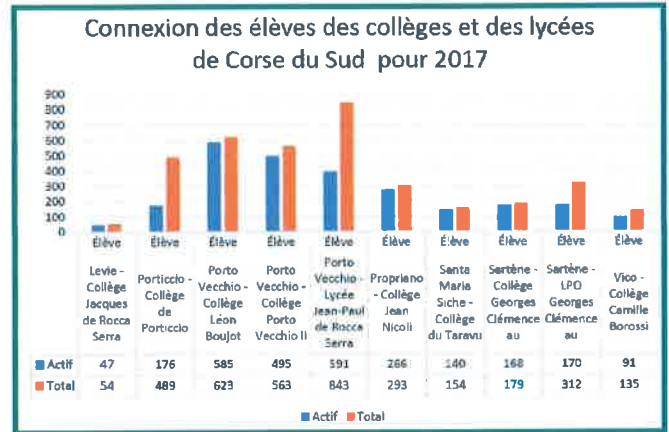
différentes, le dispositif ENT LEIA ne répond peut être pas à leurs attentes. Il s'agit de :

- 2 établissements privés : en cours de démarrage,
- 2 lycées agricoles : absence de démarrage,
- le lycée maritime : absence de démarrage,
- un lycée professionnel : absence de démarrage.

Enfin, il est à noter qu'un dernier EPLE n'a pas adhéré à l'ENT. La raison principale semble résider dans le manque d'appétence, voire la réticence, du chef d'établissement.

## Synthèse de l'appropriation de l'ENT

- 14 établissements sur 50 n'utilisaient pas l'ENT pour l'année 2015/2016,
- 12 établissements sur 50 pour l'année 2016/2017,
- 7 établissements sur 50 pour cette année 2017/2018.



## Bilan financier

La consultation relative au déploiement de l'ENT LEIA au sein des établissements insulaires comporte l'ensemble des aspects liés au déploiement, à l'adaptation mais aussi à l'appropriation de la plateforme par ses utilisateurs. Les principaux éléments financiers concernant le projet sont les suivants :

- coût total du projet : 900 000 € sur 4 ans
  - 4 500 € par établissement et par an,
  - 9,30 € par élève et par an;
- cofinancement européen : 50 % soit 450 000 €;
- consommation : 290 000 € pour les deux premières années.

## Formations d'accompagnement réalisées

Dans le cadre du déploiement d'un ENT, un dispositif de formation doit permettre de fournir aux utilisateurs de la plateforme les éléments leur permettant de prendre en main rapidement et facilement l'outil.

Au-delà de ces aspects, un plan d'accompagnement doit être mis en place afin de susciter l'intérêt des utilisateurs et de promouvoir le développement des usages, en particulier auprès des établissements et personnes réticentes a priori.

Dans ce sens, un plan de communication et d'accompagnement a été mis en place afin de :

- faciliter la compréhension par tous les acteurs de la démarche, des objectifs et des enjeux du déploiement de l'ENT;
- mobiliser et soutenir l'implication des ces mêmes acteurs durant la phase de déploiement de l'ENT;
- faciliter l'appropriation de l'ENT et le développement des usages.

Au sein de celui-ci, le service des usages numériques de la CTC a réalisé :

- 18 jours de formation, sur l'année 2016 sur les usages, les apports et les bonnes pratiques de l'ENT dans le cadre de l'enseignement des langues ;



- 28 jours de formation sur l'année 2017/2018 portant sur les domaines suivants :
  - 3 jours langues vivantes;
  - 4 jours langue et culture corses;
  - 11 jours pour la prise en main de l'ENT;
  - 8 jours pour les usages avancés;
  - 2 jours dédiés aux chefs d'établissements.
- 14 jours sont encore prévus en 2018. Un nouveau plan d'accompagnement est en cours d'élaboration pour l'année scolaire en cours et celle à venir, incluant les agents ATTEC et la langue corse.

### Outils les plus sollicités

Trois outils ont été particulièrement sollicités sur l'ensemble du panel que propose l'ENT LEIA :

- services pédagogiques (création de cours, réalisation d'exercices et devoirs);
- service de messagerie interne (échange élève / enseignant principalement);
- service de ressources externes (dont Pronote).

### Bilan

#### + Plus +

- L'adhésion des établissements est de plus en plus importante. Celle-ci est due au plan d'accompagnement et de développement des usages réalisé en 2016/2017 et reconduit cette année. Ces formations permettent de répondre aux attentes des enseignants et de diminuer la résistance au changement. Elles permettent aussi de mettre en avant les bonnes pratiques qui valorisent ainsi ceux qui utilisent l'ENT et qui deviennent moteur dans leur établissement et même au sein d'une même discipline, dépassant ainsi les frontières de l'établissement.
- Les connecteurs comme Pronote ou l'accès aux ressources externes ont permis de répondre aux besoins des enseignants et de rationaliser les services utilisés. Une seule authentification permet d'accéder à l'ensemble des ressources et services.

#### - Moins -

- Quelques établissements n'ont pas encore adhéré à la démarche.
- Le lien entre les projets numériques, comme le déploiement des tablettes, et l'ENT n'a pas été encore réalisé.
- Certaines ressources numériques manquent encore et pourraient être intégrées.

### Plan d'actions

- Définir comment l'ENT pourrait davantage répondre aux besoins des établissements plus « particuliers » (agricole, maritime, EREA, lycées professionnels). Des réunions avec tous ces établissements seront réalisées cette année 2018.
- Un déplacement au sein de l'établissement qui n'a pas encore adhéré à l'ENT permettra de comprendre les réticences et essayer de convaincre le chef d'établissement de la plus-value de la plateforme.
- Continuer d'adapter le plan d'accompagnement en le confrontant aux attentes et remontées des établissements. Les enseignants utilisateurs deviennent moteurs s'ils sont correctement formés et accompagnés. Certains agents ATTEC souhaitent aussi être formés.
- Un questionnaire sera proposé aux chefs d'établissements afin de mieux déterminer les usages, apports ou difficultés de l'ENT et les attentes d'évolution des utilisateurs.
- Assurer l'intégration du GAR au sein de l'ENT, afin de garantir l'accès à toutes les ressources numériques qui seront petit à petit intégrées en son sein par obligation du Ministère.
- Poursuivre l'intégration des ressources numériques du réseau Canopé de Corse au sein de l'ENT.
- Asseoir un lien fort entre tous les projets numériques pour lesquels l'ENT peut être le catalyseur.
- Organiser un COPIL ENT au second semestre 2018 avec nos élus.



[www.leia.corsica](http://www.leia.corsica)

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) LEIA POUR LA PERIODE 2019/2023 - PROJET LEIA V3 -
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20181129-024224-DE
<b>Identifiant interne</b>	024224
<b>Date de réception par la préfecture</b>	6 décembre 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	29 novembre 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.10

[Fermer](#)